

PARIS SOCIETY

CHARTRE ÉTHIQUE



SOMMAIRE

01	Remarques introductives
02	Préambule - Notre activité
03	Charte Éthique de Paris Society
04	Nos engagements
05	Liens des informations



REMARQUES INTRODUCTIVES

“Fondé en 2008, l’ambition du Groupe Paris Society était claire : réinventer l’art de recevoir à la française, surprendre, faire plaisir, rendre mémorable l’instant de la rencontre et créer l’événement. Aucun lieu n’est trop surprenant, aucune vue trop exceptionnelle, aucun déjeuner trop raffiné, aucune soirée trop folle, aucune escapade trop précieuse”.

Au coeur de la philosophie de Paris Society se trouve une conviction profonde : traiter le client comme un roi. Cette vision n’est pas seulement une noble aspiration, mais une nécessité fondamentale. Chaque fois qu’un client franchit la porte de nos établissements, tout doit être méticuleusement conçu pour améliorer son expérience.

Le personnel et les prestataires de Paris Society sont des gardiens de ce principe, chargés du noble devoir de maintenir le plus haut niveau de service en toutes circonstances à nos clients.

À ce titre, la Charte Ethique de Paris Society est avant tout la boussole qui guide nos actions quotidiennes en tant que leader de l’hospitalité. Nous attendons également de nos partenaires, prestataires de services et fournisseurs qu’ils suivent ces mêmes principes.

Il est de la responsabilité de chacun de s’assurer que nous suivons tous la charte éthique de Paris Society et que nous vivons nos valeurs sans compromis. Nous sommes tous responsables de nos actes !

Laurent de Gourcuff -

PRÉSIDENT

Sébastien Pacault

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉAMBULE - NOTRE ACTIVITÉ



TABLES

Paris Society pratique l'art de la restauration avec la conviction que rien dans ce métier ne doit être laissé au hasard ou tenu pour acquis. Mais aussi que cet art peut être réinventé en s'entourant des plus grands professionnels. En faisant de chaque restaurant un lieu de vie, du matin jusqu'à la nuit et en y distillant des ambiances que l'on ne retrouve nulle part ailleurs. En y proposant une cuisine de chef généreuse et sincère, un service attentionné et personnalisé au plus haut degré.



HÔTELS

Réinventer l'hôtellerie, rien de moins. C'est avec cette ambition que Paris Society déploie aujourd'hui son art de recevoir à la française sur un nouveau terrain de jeu. Au coeur de lieux chargés d'histoire choisis avec un soin méticuleux, nichés dans des cadres naturels grandioses, tous les savoir-faire sont convoqués pour transformer vos escapades du quotidien en parenthèses inoubliables.

CLUBS

La nuit est l'activité historique de Paris Society et pour nous, l'art de recevoir est aussi l'art de la fête. Raspoutine, Chez Castel, les Planches... autant de temples des nuits parisiennes. Des lieux qui doivent leur succès à une équation subtile : des identités fortes, portées par de véritables directions artistiques. Des équipes de professionnels, directeurs, mixologues, serveurs, DJ qui ambitionnent de vous faire vivre chaque soir des moments inoubliables.



EVENTS

Paris Society a constitué un portfolio exceptionnel de lieux prestigieux pour tous types d'événements privés ou corporate. Des espaces iconiques et exclusifs, du rooftop époustouflant jusqu'au château dans le bois de Boulogne, du club emblématique à l'espace d'exception au coeur d'un musée parisien, Paris Society réinvente l'événementiel en anticipant vos désirs les plus fous. Place à l'art, place à la surprise, place à l'audace, notre (seul) objectif : rendre mémorable l'instant de la rencontre.





CHARTE ÉTHIQUE PARIS SOCIETY MAI 2024

Cette charte s'adresse à l'ensemble des collaborateurs du groupe Paris Society dans le monde, c'est-à-dire à tous les salariés permanents et occasionnels.

Elle s'applique également à tous les salariés récurrents et occasionnels des établissements exploités sous les enseignes Paris Society.

Il est impossible d'énoncer tous les scénarios possibles auxquels nous pourrions être confrontés. La charte éthique décrit les principes directeurs qui doivent nous guider dans la conduite de nos activités quotidiennes afin de garantir le plus haut niveau de confiance de la part de nos collaborateurs, clients, fournisseurs et partenaires.

Paris Society attend de chacun qu'il donne l'exemple dans l'application de ces principes.

Le non-respect des principes mentionnés dans le présent document peut entraîner diverses sanctions.

Si vous avez des questions sur l'application de la charte éthique, n'hésitez pas à contacter votre responsable ou le service juridique.



NOS ENGAGEMENTS

CHOIX DES PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS

Paris Society choisit de travailler avec des tiers qui garantissent la qualité des produits et services qu'ils fournissent et agissent dans le respect des normes éthiques et d'intégrité. Dans l'intérêt de Paris Society, chaque collaborateur doit toujours s'efforcer de sélectionner le prestataire ou le prestataire qui propose la meilleure offre. Son choix final est basé sur la comparaison de plusieurs devis. Bien que le prix soit essentiel, ce n'est pas le seul facteur à prendre en compte. La qualité, le service, la fiabilité, le respect des normes sociales, environnementales et éthiques de l'entreprise sont autant d'aspects qui doivent influencer la décision finale.

DÉVELOPPER DES PARTENARIATS UNIQUES

Le développement de partenariats innovants en lien avec nos activités est au cœur de nos préoccupations.

Nous nous efforçons de sélectionner des partenaires qui reflètent nos valeurs et partagent nos préoccupations. À ce titre, chaque demande de partenariat fait l'objet d'un examen détaillé de notre part à la fois sur les aspects financiers que juridiques.



NOS ENGAGEMENTS

COMMENT FORMALISER NOS INTERACTIONS ?

- Il n'est pas toujours nécessaire de signer quelque chose pour qu'un accord soit exécutoire ;
- Tout engagement vis-à-vis d'un partenaire, d'un fournisseur ou d'un prestataire doit être documenté (devis, bon de commande, contrat, etc.) ;
- Pour sécuriser votre relation commerciale, impliquez le service juridique pour toute formalisation contractuelle, pour la gestion de certains risques spécifiques ou plus largement pour toute recommandation juridique ;
- Lors de la conclusion d'un contrat pour le compte de Paris Society, celui-ci doit être approuvé et signé par une personne dûment habilitée ;
- Aucun engagement contractuel ne peut être pris sans avoir réalisé les étapes de la procédure "Know your customer" ;
- Assurez-vous que nos partenaires, fournisseurs et prestataires de services partagent nos valeurs et s'engagent à respecter nos politiques ;
- Chaque paiement doit être réalisé après réception d'une facture adressée par un prestataire, un fournisseur connu et configuré dans nos systèmes.

*Si quelque chose vous semble suspect, n'hésitez pas à en faire part
à votre responsable ou à contacter le service juridique.*



NOS ENGAGEMENTS

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION, LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LA FRAUDE

Paris Society s'engage à accorder la plus grande importance aux lois et règlements applicables à son secteur d'activité et attend le même niveau d'attention et de respect de la part de ses parties prenantes.

La lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et la fraude sont des sujets sur lesquels Paris Society attend de chacun qu'il s'engage.

CADEAUX ET INVITATIONS

Dans notre métier, les cadeaux et l'hospitalité sont des actes ordinaires de la vie professionnelle qui pourraient, sans aucune précaution de votre part, vous mettre dans une position inconfortable. Interrogez-vous toujours sur le but de ce cadeau ou de cette invitation afin qu'il ne soit pas perçu comme un moyen d'obtenir l'accomplissement ou le non-accomplissement d'un acte.

Voici quelques principes simples à suivre pour que ce cadeau ou cette invitation soit toujours un plaisir à offrir ou à recevoir :

- Les cadeaux et les marques d'hospitalité reçus et offerts doivent être occasionnels et de valeur modérée ;
- Les cadeaux et les marques d'hospitalité ne doivent être envoyés qu'à une adresse professionnelle ;
- Les cadeaux et les marques d'hospitalité aux fonctionnaires et à leur famille sont interdits, quelles que soient les circonstances ou le montant ;
- Les cadeaux et marques d'hospitalité offerts, reçus ou sollicités pendant les phases de négociation du contrat ou d'appel d'offres sont interdits, même s'ils sont de faible valeur.



NOS ENGAGEMENTS

Que faire si vous recevez ou souhaitez offrir un cadeau ou une hospitalité ?

- Si vous recevez un cadeau ou êtes invité, ou si vous avez l'intention d'offrir un cadeau ou une invitation, vous devez le déclarer auprès de la direction juridique ;
- Si la valeur du cadeau ou de l'invitation n'est pas modérée, vous devez en parler à votre responsable ;
- Votre responsable décidera de la meilleure marche à suivre pour tous les cadeaux que vous recevez, y compris les retourner, les partager avec l'équipe ou les intégrer à une loterie ultérieure.
- Ne restez pas sans réponse, contactez le service juridique si vous avez le moindre doute.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le travail n'est pas votre seul intérêt dans la vie ! Il est normal (et fortement recommandé) que vous ayez d'autres centres d'intérêt. Toutefois, lorsque vos intérêts personnels ou ceux de votre proche entrent en conflit ou sont susceptibles d'entrer en conflit avec ceux de Paris Society, des précautions doivent être prises.

Pour Paris Society, par exemple, il est important de savoir si :

- L'une de vos activités est susceptible d'entrer en conflit avec l'activité menée par Paris Society ;
- Un membre proche exerce une activité ayant des activités similaires à celles de Paris Society ;
- Un membre proche envisage de postuler à un appel d'offres ou envisage d'avoir une relation d'affaires avec Paris Society.

Pour éviter tout danger, la meilleure chose à faire est d'en parler à votre manager et, si nécessaire, d'impliquer les services des ressources humaines et juridiques pour évaluer le risque.



NOS ENGAGEMENTS

RELATIONS AVEC LES AGENTS PUBLICS

Les relations avec les entités publiques exigent une conduite exemplaire afin de ne pas mettre en péril les activités de Paris Society.

- Les cadeaux et les marques d'hospitalité aux fonctionnaires et à leur famille sont interdits, quelles que soient les circonstances ou le montant ;
- Dans le cadre des appels d'offres, il est strictement interdit d'interagir avec des agents publics en dehors du cadre de l'appel d'offres et plus généralement d'interférer ou d'influencer la décision finale de l'entité publique ;
- Les paiements de facilitation (petites sommes offertes aux agents publics en échange de l'accomplissement de formalités ou d'actes administratifs) sont interdits dans tous les pays.



NOS ENGAGEMENTS

COMMENT AGIR AVEC INTÉGRITÉ ?

- Demandez-vous toujours quel est le but d'un cadeau ou d'une invitation ;
- Demandez-vous toujours si vous étiez à l'aise si la situation était révélée publiquement ;
- Soyez toujours conscient des risques de fraude et de blanchiment d'argent ;
- Lorsque vous décidez d'entrer en relation commerciale avec un prestataire, un partenaire ou un fournisseur, veillez à le faire conformément aux règles applicables (bon de commande, contrat, etc.) ;
- Aucun paiement ne doit être effectué tant que nous n'avons pas reçu une facture d'un tiers dont le nom et les détails de paiement sont stockés dans nos systèmes ;

Si quelque chose vous semble suspect, n'hésitez pas à en faire part à votre responsable ou à contacter le service juridique ou financier.



NOS ENGAGEMENTS

PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

Nous croyons qu'il est important de respecter les droits de l'homme internationalement reconnus et de prendre les mesures nécessaires pour identifier et gérer tout impact négatif sur tous les territoires où nous opérons.

Nous veillons à ce que nos prestataires, fournisseurs et tous nos partenaires respectent des principes équivalents à ceux défendus par Paris Society en matière de droits de l'Homme et qu'ils défendent des principes similaires dans les relations qu'ils entretiennent avec leurs propres partenaires.

Chaque employé doit être vigilant et prévenir toutes les formes de prostitution, de violence et de travail des enfants dans nos établissements.

Nous nous efforçons de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour nous assurer qu'il n'y a pas de cas de travail forcé, de traite des êtres humains, de travail des enfants ou d'autres conditions de travail injustes/illégales.

Toute situation contraire à ces principes doit être signalée immédiatement à votre responsable et au service juridique.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Paris Society respecte la réglementation en vigueur en matière de droit du travail, notamment en matière de salaire minimum et d'avantages sociaux, de temps de travail des salariés et de droit à la déconnexion, ainsi que les règles applicables en matière de sécurité sanitaire au travail.

DIVERSITÉ

Nous sommes tous différents ! S'entourer de profils variés crée naturellement une richesse inestimable. L'augmentation de la diversité est sans aucun doute le meilleur moteur de créativité qui nous permet d'avoir encore plus de succès.



NOS ENGAGEMENTS

DISCRIMINATION

Paris Society ne tolère aucune forme de discrimination à l'encontre de ses salariés ou au sein de ses établissements.

HARCÈLEMENT

L'environnement de travail doit rester un endroit sûr à tout moment. Paris Society n'accepte aucune forme de harcèlement moral ou sexuel à l'encontre de ses collaborateurs internes mais aussi à l'encontre de ses clients, fournisseurs, prestataires et partenaires.

VIOLENCE

Il n'y a pas de place pour la violence ! Nous mettons tout en œuvre pour garantir un environnement de travail exempt de toute forme de violence. Speak up! – N'hésitez pas à partager avec votre responsable, votre service juridique ou vos ressources humaines toute situation que vous considérez comme un cas de harcèlement ou de violence.



NOS ENGAGEMENTS

QUELLE ATTITUDE ADOPTER ?

- Adoptez toujours une attitude professionnelle respectueuse et courtoise en tout temps (même en dehors du travail) ;
- Donnez l'exemple aux autres ;
- Partagez vos savoirs et vos connaissances avec vos collègues ;
- Ne tolérez aucune situation de harcèlement ou de discrimination ;
- Ne tolérez en aucun cas toute forme de violence à l'encontre de qui que ce soit.

Soyez acteur, n'hésitez pas à partager avec votre responsable, le service juridique ou les ressources humaines toute situation que vous jugez contraire à leurs principes.



NOS ENGAGEMENTS

NOTRE SAVOIR-FAIRE EST UNIQUE

Les informations non publiques sont secrètes ! Même si vous mourez d'envie de les partager avec vos amis, elles doivent surtout rester secrètes car elles pourraient tomber entre les mains de tiers peu scrupuleux.

Un conseil : vérifiez toujours si les informations dont vous disposez ont été officiellement publiées. Si ce n'est pas le cas, n'en parlez pas !

REPRÉSENTATION D'INTÉRÊTS

À moins d'y avoir été officiellement autorisé, vous ne pouvez pas représenter et parler librement au nom de Paris Society. Sur les réseaux sociaux, ne publiez pas d'informations au nom de Paris Society.

USAGE PROFESSIONNEL

N'oubliez pas que les biens, documents, clients ou tout autre actif sont la propriété exclusive de Paris Society et sont mis à la disposition des salariés. Ils n'ont vocation qu'à servir l'intérêt de Paris Society et non l'intérêt personnel du salarié.

À ce titre, nous vous demandons de ne pas partager les données relatives à nos clients ou à nos fournisseurs, prestataires de services et partenaires qui opèrent avec nous. Il peut s'agir, par exemple, des noms de clients ou d'informations sur des événements organisés dans nos restaurants, clubs ou hôtels.

COMPORTEMENT DANS NOS ÉTABLISSEMENTS

L'abus de drogues et d'alcool au travail, c'est simple : il est proscrit.

N'hésitez pas à engager une conversation si la situation se présentait et si vous soupçonniez raisonnablement votre collaborateur sous l'influence de drogues ou d'alcool.

Dans une telle situation, votre responsable peut prendre les mesures qu'il juge appropriées pour assurer la sécurité des autres, la vôtre ou la réputation de Paris Society.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Le traitement des données à caractère personnel est strictement réglementé par une réglementation spécifique et contraignante. Chaque salarié s'engage à traiter ces données conformément à la réglementation applicable. Si vous avez des doutes sur la manière dont vous traitez les données personnelles, n'hésitez pas à contacter le service juridique.



NOS ENGAGEMENTS

COMMENT PROTÉGER LES INTÉRÊTS DE PARIS SOCIETY ?

- Vérifiez toujours si les informations dont vous disposez ont été officiellement publiées. Si ce n'est pas le cas, n'en parlez pas !
- En général, et en particulier sur les réseaux sociaux, ne parlez qu'en votre propre nom ;
- Les biens de Paris Society appartiennent à Paris Society ;
- Lorsque vous traitez des données à caractère personnel, veuillez vous assurer que vous le faites conformément à la réglementation applicable.



NOS ENGAGEMENTS

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le respect de l'environnement est au cœur de nos préoccupations. Réduire son empreinte environnementale est un enjeu majeur pour Paris Society. Les objectifs sont de lutter contre le gaspillage alimentaire, de limiter les déchets en amont et de valoriser les déchets, par des actions de réemploi, de tri et de recyclage. L'éco-conception et la préservation des ressources en énergie et en eau sont également des objectifs prioritaires.

Dans l'exercice de leurs fonctions, nous encourageons chacun de nos employés à défendre la durabilité environnementale de l'entreprise dans sa prise de décision et nous attendons de nos parties prenantes qu'elles fassent de même.

EXPRIMEZ-VOUS !

Si vous avez des inquiétudes au sujet d'une éventuelle violation de tout engagement mentionné dans ce document ou d'un comportement que vous estimez contraire à nos valeurs, n'hésitez pas à en parler :

- À votre manager ;
- Au sein du service des ressources humaines ;
- Au service juridique.

Vous pouvez également faire part de vos préoccupations à tout moment en utilisant la plateforme :

- Plateforme Accor.

*Vous êtes protégé contre toute forme de représailles
si la préoccupation est faite de bonne foi.*

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LES SUJETS ABORDÉS DANS CE DOCUMENT

ACCOR:

- Charte éthique et RSE Accor ;
- Politique de lutte contre la corruption d'Accor ;
- Politique de gestion de conflits d'intérêts d'Accor ;
- Accor Politique d'évaluation de l'intégrité des tiers (KYC) - Process KYC ;
- Politique Cadeaux et Invitations ;
- Politique de Sponsoring - Guide du sponsoring Accor ;
- Politique contre les pratiques anticoncurrentielles d'Accor ;
- Procédure d'alertes professionnelles ;
- Politique Achat d'Accor ;
- Politique Mécénat Accor.

PARIS SOCIETY

38, AV. DES CHAMPS-ÉLYSÉES
75008 PARIS

+33 (0)1 42 25 95 00

WWW.PARIS-SOCIETY.COM